



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Évaluation du programme
Écriture humoristique (NRC.0E)
et de
l'application de la Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes
de l'École nationale de l'humour**

Juin 2015

Introduction

L'évaluation du programme *Écriture humoristique* (NRC.0E) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) de l'École nationale de l'humour s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés non subventionnés qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Le rapport d'autoévaluation de l'École nationale de l'humour a été reçu par la Commission le 18 mars 2014. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 10 et 11 septembre 2014¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs,² du personnel professionnel et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme et de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques de l'École nationale de l'humour et du programme évalué, la Commission présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. Elle porte ensuite un jugement sur le programme lui-même à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages) et la qualité de la gestion du programme. Par ailleurs, elle porte un jugement sur l'application de la PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Enfin, le rapport traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études et de l'application de la PIEP.

¹ Outre le commissaire, M. Benoît Dubreuil, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Lauraine Boisvert, directrice adjointe aux études au Collège Ellis, M. Guy Côté, directeur régional, éducation, conformité et affaires réglementaires – Québec au Collège CDI, et M. Réjean Prévost, conseiller pédagogique au Collège O'Sullivan de Québec. Le comité était assisté de M^{me} Nancy Plamondon, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

² Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'École nationale de l'humour est un établissement privé non subventionné situé à Montréal. Lors de sa fondation en 1988, elle a offert un premier programme, *Création humoristique* (NRC.0D), conduisant à une attestation d'études collégiales. En 1990, un deuxième programme menant à une AEC, *Écriture humoristique* (NRC.0E), a été créé. L'École offre également des cours de formation préparatoires (ou de loisir) et est un fournisseur officiel de plusieurs formations ponctuelles à l'intention des professionnels via les programmes de formation continue gérés par des associations du milieu culturel. Lors de la visite de la Commission à l'automne 2014, 35 étudiants fréquentaient l'École à temps plein. La formation était assurée par 27 chargés de cours, dont la majorité œuvrait aussi dans le milieu professionnel de l'humour.

Le programme *Écriture humoristique* a été défini en objectifs et standards en 2003. Ce programme a été choisi pour l'évaluation afin de l'adapter à des demandes de recrutement provenant du marché du travail. Le programme compte 35 unités totalisant 855 heures de contact. Il comporte 15 cours répartis sur 3 sessions, dont la dernière est consacrée à un stage en milieu professionnel. Lors des trois dernières années, l'effectif des étudiants inscrits à ce programme a varié entre cinq et neuf. Au moment de la visite, neuf étudiants étaient inscrits à temps plein. L'École avait reçu 53 candidatures, mais utilise un processus sélectif d'admission ne retenant que les candidats les plus aptes à réussir la formation. La population étudiante du programme *Écriture humoristique* a un âge moyen de 29 ans et les étudiants sont des hommes dans une proportion de 74 %. La formation est offerte en français et les étudiants proviennent à 86 % des diverses régions du Québec. Pour l'ensemble des 3 sessions, 16 chargés de cours sont impliqués dans le programme.

La directrice générale assure la gestion de l'École et des programmes. Lors de sa visite, la Commission a été informée qu'un directeur de la pédagogie entrerait en fonction prochainement. La structure organisationnelle de l'École implique également des personnes responsables de l'accueil et du service aux étudiants, des communications et du développement, des opérations et du financement, du développement de projets et de la pédagogie ainsi que l'organisation de spectacles et de projets spéciaux.

La version de la Politique institutionnelle d'évaluation de programme de l'établissement, adoptée par son conseil d'administration en mars 2012, a été évaluée par la Commission en juin 2012 qui l'a jugée entièrement satisfaisante. Cette politique a été utilisée par l'École pour l'autoévaluation du programme.

La démarche d'autoévaluation

L'autoévaluation du programme *Écriture humoristique* et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation de programme a été réalisée selon une même démarche entre l'automne 2012 et l'été 2013. L'École a respecté les objets d'évaluation demandés par la Commission et s'est appuyée sur le mécanisme d'autoévaluation prévu à sa politique. Elle a mis en place un comité d'autoévaluation composé de la directrice générale, de trois étudiants, de deux professeurs, de la registraire et d'une consultante en pédagogie. Le comité a élaboré un devis d'évaluation. Il a évalué son programme en se basant sur les six critères retenus par la Commission et il a porté un regard critique sur l'application de sa politique selon les critères de conformité et d'efficacité. Le rapport d'autoévaluation a été rédigé en distinguant les deux volets de l'opération d'évaluation. Une première partie décrit le programme et expose les résultats complets de son évaluation. La deuxième partie présente le regard critique de l'École sur l'application de sa PIEP. Le document se termine par un plan d'action qui prend en compte les deux volets de la démarche. Le rapport a été adopté par le conseil d'administration le 10 mars 2014.

Le devis d'évaluation, rédigé en conformité avec les exigences de la PIEP, a constitué un bon guide pour la conduite des travaux d'évaluation. Pour réaliser l'évaluation de son programme, l'École s'est appuyée sur des données statistiques provenant de son système d'information sur les programmes (SIP) concernant, entre autres, la gestion des programmes, les activités d'enseignement et l'évaluation des compétences, la réussite des étudiants et leur placement. Afin de recueillir des données perceptuelles, le comité d'évaluation a élaboré des sondages à l'intention des étudiants, des diplômés, des professeurs et des employeurs. Les étudiants qui étaient finissants en 2013 ont été sondés avec un taux de réponse de 100 %. Les étudiants des cinq dernières cohortes ont également été consultés, avec un taux de réponse de 82 %. De plus, 67 % des professeurs qui ont enseigné à l'intérieur du programme au cours des cinq dernières années ont répondu au sondage. En ce qui concerne les employeurs sollicités, le taux de participation au sondage a été de 70 %. Par ailleurs, l'École s'est appuyée sur des données documentaires provenant entre autres de fiches synthèses préparées pour chacun des cours du programme, des plans de cours et de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Pour appuyer son jugement, la Commission a examiné, entre autres documents, le programme défini en objectifs et standards, le devis local, les plans de cours, la correspondance des compétences et des cours ainsi que les évaluations finales. Elle a aussi porté un regard sur la PIEP, sur la PIEA, sur les réponses aux sondages et sur les taux d'abandon, de réussite et de placement.

La Commission souligne la qualité de la démarche ainsi que la pertinence des données recueillies provenant de sources variées et en quantité suffisante. Elle constate que l'École a réalisé une analyse rigoureuse des données collectées et note la qualité des conclusions qu'elle en a tirées.

La Commission estime que la démarche adoptée par le l'École nationale de l'humour a permis de donner une idée juste du programme *Écriture humoristique* et de traduire sa réalité en ce qui concerne la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP.

Évaluation du programme

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, la Commission fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence a pour but d'examiner l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants, et d'apprécier les mécanismes mis en place pour adapter de façon continue le programme à ces besoins.

L'École nationale de l'humour conclut que le programme *Écriture humoristique* est pertinent, qu'il répond bien aux attentes des étudiants et aux besoins des employeurs. L'École note dans son rapport qu'elle a adapté sa formation en fonction de l'évolution des besoins du marché du travail. Par exemple, les employeurs recherchant des compétences davantage liées à l'audiovisuel et aux nouveaux médias, des ajustements ont été apportés à la mise en œuvre du programme.

Selon l'enquête de l'École, la majorité des professeurs croit que les compétences visées par le programme sont très bien adaptées (60 %) ou bien adaptées (30 %) aux besoins du marché du travail. Quant aux employeurs, une grande proportion d'entre eux pense que le programme prépare bien les étudiants aux exigences du milieu, bien que certaines compétences pourraient être approfondies. L'École est consciente de cette préoccupation des employeurs, mais considère primordial de maintenir un programme permettant le développement de connaissances et d'habiletés ouvrant sur un large spectre de débouchés. Au moment de la visite, l'École a fait part à la Commission de son projet d'élargir son offre de formation continue afin de permettre à ses diplômés d'approfondir certaines compétences. Par ailleurs, selon les questionnaires, il appert que les employeurs souhaiteraient que le programme mette plus l'accent sur la qualité linguistique des textes et sur la compréhension du type d'écriture selon les formats. L'École note que la qualité de la langue est l'un des quatre objectifs du programme. Le curriculum propose un cours de français de 60 heures qui est adapté selon deux niveaux d'apprentissage, soit régulier et avancé. Elle offre également un cours de rattrapage pour certains étudiants. Lors de la visite, l'École a mentionné à la Commission son intention de créer un comité et d'élaborer une politique afin de valoriser la langue française. La Commission l'encourage à poursuivre en ce sens. Pour ce qui est des étudiants, les sondages montrent que 89 % d'entre eux sont satisfaits du programme et de la préparation aux réalités du marché du travail. Plusieurs commentaires font également état de l'intensité de

la formation comme étant une force qui prépare avec justesse au rythme du marché du travail.

Pour se tenir informée de l'état du marché et pour s'assurer de l'adéquation de la formation qu'elle offre, l'École peut compter sur des chargés de cours actifs dans le domaine. En effet, 82 % d'entre eux sont des praticiens qui œuvrent dans le domaine de l'humour ou dans un domaine connexe. La direction de l'École, qui est également active dans le domaine de l'humour, est en fréquente interaction avec les professeurs afin de recueillir des indications pour améliorer le programme en continu. De plus, la direction est en contact étroit avec le réseau des employeurs. Lors de la visite, elle a partagé son intention d'effectuer une tournée générale des employeurs afin de formaliser sa démarche relative au suivi de l'évolution de la profession et de la pertinence du programme auprès du milieu du travail. Par ailleurs, elle envisage d'élargir le bassin d'employeurs avec qui l'École entretient des liens afin de tenir compte d'une plus grande variété d'intérêts et de réalités et d'offrir un plus large choix de stages. La Commission souligne la richesse des relations que l'École a su tisser avec le milieu de l'humour.

Au regard du placement des diplômés, l'École se montre très satisfaite. Parmi les diplômés qui ont répondu au sondage, 75 % travaillent en humour, dont 46 % à temps plein et 29 % à temps partiel. Bien que les diplômés travaillent souvent dans l'ombre, l'École souligne qu'ils mènent des carrières stimulantes et que leurs textes et scénarios sont vus et entendus par des milliers, voire des millions de Québécois, certaines œuvres ayant même un rayonnement international. Les champs d'activités de ces travailleurs en humour sont surtout rattachés aux émissions télévisuelles de variétés (62 %) et à la scène (57 %), puis aux émissions à sketches télévisuelles (38 %), aux capsules de séries Web (38 %) et à la radio (29 %). Ils travaillent surtout à titre d'auteur/scripteur (81 %), mais aussi comme scénariste (38 %), concepteur (38 %) et script-éditeur (29 %). Leur statut d'emploi en est un de pigiste pour 76 % d'entre eux, alors que 24 % occupent un poste permanent. La visite a permis à la Commission de constater que les diplômés entretiennent une relation de proximité avec l'École et un fort sentiment d'appartenance. Cette dernière a fait part de son intention de développer des outils pour favoriser et formaliser ses liens avec les diplômés et de réunir les informations nécessaires à la compréhension des cheminements professionnels postformation des diplômés.

L'examen de ces facteurs et les témoignages recueillis lors de la visite permettent à la Commission de constater que le programme tel qu'il est mis en œuvre est pertinent; il répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence permet d'examiner le choix de cours en relation avec les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

Le programme *Écriture humoristique* vise à former des auteurs humoristiques. Les buts généraux du programme sont d'assurer l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions d'auteur débutant dans un contexte professionnel et l'acquisition des compétences nécessaires à la personne pour assumer la poursuite du développement de son potentiel humoristique et de sa créativité.

L'École a élaboré un devis qui prévoit le développement de 14 compétences. La description du programme comprend un tableau qui précise la correspondance entre les compétences et les cours. Chaque compétence est liée à un cours, à l'exception de la compétence *Produire un texte humoristique pour la scène* qui est développée dans deux cours, soit *Écriture humoristique pour la scène I* et *Écriture humoristique pour la scène II*. Lors de l'autoévaluation, l'École a examiné l'ordonnancement des cours, les fiches synthèses, la charge de travail des étudiants et les réponses aux sondages. Elle conclut à la cohérence du programme. L'analyse de la documentation relative au programme que la Commission a réalisée et les témoignages recueillis lors de la visite l'ont amenée à conclure, comme l'École, que toutes les compétences sont prises en compte dans les cours. La qualité des fiches synthèses de cours est à souligner. Toutefois, la Commission a relevé que dans certains cas, les plans de cours ne présentaient pas clairement les compétences et les éléments de compétences. De plus, la pondération des cours n'y est pas précisée. Lors de la visite, l'École a mentionné son intention de réviser le programme et d'assurer la correspondance entre ce dernier et les plans de cours. La Commission estime que ce travail est essentiel au maintien de la cohérence du programme. En ce sens, elle invite l'École à s'assurer, lors de la révision du programme, que les plans de cours présentent clairement les objectifs et standards du programme ainsi que la pondération des cours.

L'École estime que les cours sont ordonnés de manière logique pour favoriser la progression des apprentissages et que cet agencement est équilibré sur les trois sessions. L'ordonnancement des cours est fait pour développer en première session les compétences liées à l'exploitation de techniques de créativité, d'improvisation et d'écriture humoristique, à la qualité linguistique des textes ainsi qu'à la compréhension des courants et genres à travers l'histoire. Lors de la deuxième session, l'étudiant travaille à acquérir les compétences relatives aux différents contextes d'emploi, il améliore ses capacités d'écriture pour la scène, il s'exerce à exploiter l'actualité sociale et politique et il acquiert des connaissances pour gérer sa carrière. Enfin, le stage constitue la dernière session et offre à l'étudiant l'occasion de s'impliquer dans le milieu professionnel en participant de

manière significative à la production de matériel humoristique. Tout au long du programme, les étudiants partagent neuf cours avec ceux qui cheminent dans l'autre programme de l'École, soit *Création humoristique*. En s'appuyant sur l'information obtenue lors de la visite, sur le programme et sur les réponses aux sondages, la Commission conclut que l'agencement des cours est équilibré et qu'il tient compte de la progression des apprentissages.

Les réponses aux sondages démontrent que pour environ la moitié des étudiants, il existe un écart entre le temps de travail estimé et la charge de travail réelle. Les étudiants estiment qu'ils consacrent quelques heures supplémentaires pour le travail à la maison, en comparaison avec la pondération inscrite dans le programme. Même si la pondération n'apparaît pas dans les plans de cours, les étudiants et diplômés rencontrés ont mentionné être bien informés de la charge de travail. Les professeurs les informent particulièrement de l'existence de projets qui requièrent des moments d'intense productivité dans des délais restreints. Les étudiants ont partagé leur appréciation de cette dynamique qui se rapproche de la réalité du milieu professionnel de l'humour. De plus, à la mi-session, la Direction générale rencontre chaque étudiant individuellement et aborde le sujet de la charge de travail avec eux. La Commission est d'avis que l'École gagnerait à réévaluer la pondération afin de bien refléter les exigences du programme.

La Commission juge que le programme *Écriture humoristique* est cohérent.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Ce critère permet d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants, de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs.

L'École conclut que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont de qualité. Pour le démontrer, elle a porté un regard sur les fiches synthèses de cours, sur les réponses aux sondages données par les étudiants, les diplômés et les professeurs, sur l'encadrement offert par le personnel de l'École et sur les évaluations des professeurs par les étudiants.

Le rapport fait mention des différentes approches alternant entre la théorie, la pratique et le retour analytique sur les devoirs. Les apprentissages se font soit en grand groupe, en sous-groupe ou en rencontre individuelle avec le professeur. Les professeurs sont pour la plupart des praticiens provenant d'une diversité de contextes d'emploi, étant, entre autres, auteurs pour la scène, pour la télévision et pour les médias sociaux. Leur passion pour le métier est une force dans leur pratique pédagogique. Les méthodes utilisées varient entre

le remue-méninges, les discussions dirigées, les exercices techniques, les ateliers ou les laboratoires. La Commission estime que ces méthodes sont bien adaptées aux compétences du programme et à l'approche par compétences. L'aspect pratique est prépondérant, des situations de production sont fréquemment proposées aux étudiants et les professeurs fournissent des rétroactions immédiates. La visite a permis de constater que le caractère pratique de la formation convient aux attentes des étudiants. Ces derniers se sont montrés très satisfaits des méthodes pédagogiques utilisées par leurs professeurs ainsi que de l'encadrement et du soutien que ces derniers leur donnent. Les professeurs sont facilement accessibles pour assurer un encadrement. De plus, les étudiants apprécient grandement la disponibilité, l'ouverture et l'accompagnement de la Direction générale, ainsi que le soutien de toute l'équipe administrative. Toutefois, des étudiants rencontrés au moment de la visite ont proposé d'améliorer l'encadrement lors du stage. La Direction générale a également partagé son intention, comme mentionné dans le plan d'action du rapport d'autoévaluation, de bonifier le soutien aux étudiants jusqu'à la fin de leur stage, ce que la Commission l'encourage à faire.

La Commission est d'avis que l'encadrement des étudiants constitue une force pour le programme et un facteur dans la réussite des étudiants. La Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Ce critère a pour but d'évaluer si les différentes ressources sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme. Il concerne principalement le nombre de professeurs et leurs compétences. Il touche également la contribution du personnel technique, l'adéquation des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et des équipements en fonction des besoins du programme.

L'École conclut qu'elle dispose de ressources humaines et matérielles suffisantes et adéquates en se basant sur l'analyse des curriculum vitae des membres de son personnel, sur l'inventaire de ses ressources matérielles et sur les réponses données par les étudiants, par les diplômés et par les professeurs lors de la démarche d'autoévaluation.

Après l'examen des documents de l'École et des informations recueillies lors de la visite, la Commission constate, comme l'École, que les professeurs possèdent une formation et une expérience professionnelle pertinentes. Les sondages démontrent que les étudiants apprécient les compétences et les profils variés des professeurs. Dans son plan d'action, l'École s'engage à améliorer le perfectionnement offert à la vingtaine de chargés de cours qui œuvrent dans le programme.

L'École est dotée de quatre grandes salles de classe, de trois locaux dédiés au travail individuel et au travail d'équipe et d'une salle tenant lieu de salle de spectacle. Les ressources matérielles accessibles aux étudiants comprennent entre autres une médiathèque, des ordinateurs, une salle de montage vidéo, des caméras et des ensembles de sonorisation et d'éclairage. L'École mentionne son intention de continuer d'offrir une formation d'avant-garde en renouvelant les équipements électroniques pour suivre le virage numérique. La Commission note que les locaux et le matériel peuvent être disponibles les soirs et les fins de semaine, lorsque les étudiants le demandent. La visite a permis de constater que les étudiants et les professeurs sont satisfaits des ressources du programme et de leur accessibilité. Par ailleurs, la registraire, en plus de s'occuper des services aux étudiants, s'assure du bon fonctionnement des ressources matérielles et du soutien technique. La Commission souligne la qualité des ressources humaines et matérielles dont le programme dispose.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

L'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages)

Ce critère porte sur la maîtrise par les diplômés des compétences visées par le programme et sur la réussite des étudiants.

L'École a examiné son processus d'admission, la capacité des instruments d'évaluation de mesurer l'atteinte des compétences et les taux de diplomation, de réussite et d'abandon. Elle arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme *Écriture humoristique* est efficace.

Comme l'École, la Commission considère que les mesures de recrutement et de sélection permettent à l'École nationale de l'humour d'admettre et de former des étudiants motivés et capables de réussir dans le programme. Pour s'inscrire au programme, les candidats doivent remplir une demande d'admission, accompagnée de deux textes humoristiques. Par la suite, les candidats se soumettent à un processus d'audition qui comprend, dans un premier temps, une entrevue où ils discutent des textes qu'ils ont soumis et, dans un deuxième temps, une journée intensive d'exercices d'écriture et de travaux d'équipe. L'École mentionne que le degré d'exigence du processus d'admission assure une sélection d'étudiants qui ont un potentiel largement suffisant pour réussir le programme. La Commission souligne la qualité de la procédure d'admission.

L'École est satisfaite du taux de réussite dans les cours du programme et du taux de diplomation. Dans son rapport, elle a fourni des données pour la diplomation des cohortes

de 2007-2008 à 2011-2012. Au total, 90 % des étudiants des cinq dernières cohortes ont terminé leur formation sans reprise de cours, dans les délais normés du programme. Compte tenu de ce taux élevé de diplomation, l'École n'a pas jugé nécessaire d'analyser les taux de réussite de chaque cours.

En ce qui concerne l'évaluation des apprentissages, l'École conclut que les instruments d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs selon les standards prévus dans les cours. Elle est arrivée à cette conclusion après avoir analysé les réponses aux sondages, les questionnaires d'évaluation des professeurs et les fiches synthèses de chaque cours. De son côté, pour porter son jugement, la Commission s'est basée sur l'analyse de tous les plans de cours et des instruments d'évaluation finale correspondants, sur les témoignages recueillis ainsi que sur la PIEA. L'équivalence des évaluations est assurée étant donné que chaque cours est offert par un seul professeur. Les évaluations finales comprennent des activités pratiques et théoriques et tiennent généralement compte de l'évaluation individuelle lors des travaux d'équipe. Toutefois, elles ne sont pas toujours en adéquation avec la compétence du cours, d'un caractère synthèse et d'une pondération suffisante pour s'assurer que la réussite de l'épreuve est déterminante dans la réussite du cours. En conséquence,

la Commission recommande à l'École nationale de l'humour de s'assurer que les évaluations finales permettent de démontrer l'atteinte des objectifs selon les standards.

Par ailleurs, lors de la visite, la Commission a noté que les critères d'évaluation concernant la qualité de la langue ne sont pas toujours appliqués conformément à la PIEA. En ce sens, elle invite le Collège à s'assurer de leur conformité.

Étant donné ce qui précède, la Commission juge que le programme est partiellement efficace.

La qualité de la gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Ce critère permet entre autres de considérer les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, ainsi que l'encadrement pédagogique et l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Selon l'École, le partage des responsabilités favorise une gestion efficace du programme. Pour en arriver à cette conclusion, elle a examiné la structure de gestion du programme ainsi que les responsabilités associées, les moyens de communication, l'encadrement

pédagogique des professeurs et les informations fournies aux étudiants concernant le programme.

L'équipe de gestion de l'École nationale de l'humour est composée de six personnes qui se partagent les diverses responsabilités. La directrice générale assume la gestion globale du programme ainsi que la gestion pédagogique; elle est assistée par la registraire qui s'occupe des services aux étudiants. L'équipe comprend également une responsable des opérations et du financement et une responsable des communications. Enfin, une consultante est chargée de la pédagogie et il y a aussi une responsable des spectacles et projets spéciaux. L'organisme est gouverné par un conseil d'administration composé de représentants du monde des médias, de l'industrie culturelle et du milieu artistique. La Commission juge que les structures de gestion sont clairement définies et qu'elles sont appropriées à la taille de l'établissement. Elle a également pu observer que la communication entre les intervenants favorise le bon fonctionnement du programme.

Le processus d'embauche des chargés de cours est assuré par la Direction générale. Chaque nouveau chargé de cours reçoit le *Guide du parfait professeur*, lequel contient entre autres de l'information générale sur l'École, sur les cursus des programmes, sur les règlements et sur les responsabilités des professeurs. En cours de session, la Direction générale anime des réunions avec les professeurs pour commenter le travail des étudiants et orienter stratégiquement les interventions auprès de ceux-ci. Les professeurs sont évalués par les étudiants à la fin de chaque session et une synthèse de ces données leur est transmise. Ils reçoivent de l'encadrement pour l'élaboration de leurs plans de cours. Au cours des dernières années, l'École a permis à certains professeurs de suivre des activités de perfectionnement offertes par l'Association des écoles supérieures d'art de Montréal. La Commission souligne les efforts de la Direction générale afin d'assurer un suivi régulier et direct auprès de chacun des professeurs en plus d'offrir un soutien convivial et une grande disponibilité. Dans le rapport d'autoévaluation, l'École se montre satisfaite des informations fournies aux professeurs ainsi que du soutien pédagogique qui leur est offert. Pour les professeurs, les données des sondages démontrent qu'ils sont également satisfaits des informations que l'École leur transmet. Toutefois, plus de la moitié d'entre eux ont signifié leur désir de recevoir davantage de perfectionnement pédagogique. De plus, lors de la visite, la Commission a noté certaines lacunes relatives à la compréhension de l'approche par compétences chez les professeurs, lesquels sont majoritairement des chargés de cours provenant du milieu professionnel. Dans son plan d'action, l'École a signifié son intention de soutenir les professeurs dans leur tâche en leur offrant du perfectionnement. La Commission invite l'École à poursuivre le soutien au personnel enseignant par l'encadrement pédagogique, notamment pour ce qui est de l'approche par compétences et l'évaluation des apprentissages.

En début d'année scolaire, l'École remet aux étudiants le *Guide du parfait étudiant*, lequel comprend notamment des informations générales sur l'École, sur le programme et sur les

responsabilités des étudiants décrites dans la PIEA. Ce guide est présenté et commenté lors de la séance d'accueil pour les nouveaux étudiants. Les plans de cours les informent également sur les différentes activités d'apprentissages. Les étudiants rencontrés lors de la visite ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de l'information qu'ils reçoivent de l'École et des professeurs.

La Commission juge que la gestion du programme est généralement efficace.

La Commission note que l'évaluation que l'École a faite de son programme lui a permis de relever les points forts du programme et les points à améliorer. L'École a adopté des pistes d'action qui devraient contribuer à améliorer le programme.

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a proposés et la PIEP de l'établissement, la Commission juge que dans l'ensemble, le programme *Écriture humoristique* est de qualité.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme

L'École a produit un plan d'action en lien avec l'autoévaluation de son programme *Écriture humoristique*. Chaque critère d'évaluation du programme regroupe des objectifs poursuivis et est accompagné d'actions proposées et retenues. Le plan d'action indique également les personnes responsables de leur mise en œuvre et il inclut un échéancier.

La visite a permis de constater que l'École avait déjà mis en œuvre des mesures. Elle a notamment engagé une personne ressource additionnelle pour offrir davantage de soutien pédagogique aux professeurs et révisé le contenu de certains cours.

La Commission estime que les actions envisagées par l'École sont pertinentes et devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme.

Évaluation de l'application de la politique

Le regard critique posé par l'établissement permet d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP et permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

Évaluation de la conformité de l'application de la politique

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par l'École et le contenu de sa politique. L'examen de la conformité vérifie si l'exercice des responsabilités respecte la Politique institutionnelle d'évaluation de programme et si l'évaluation de programme se déroule selon le processus et les critères prévus dans la politique.

L'École conclut qu'elle a réalisé l'évaluation de son programme *Écriture humoristique* en respectant, dans l'ensemble, les modalités prévues dans sa politique, ce que la Commission a été à même de constater. Le choix s'est arrêté sur ce programme en fonction de besoins spécifiques exprimés par les employeurs et concernant plus particulièrement l'écriture pour la télévision.

En ce qui concerne le système d'information sur les programmes (SIP), la politique mentionne qu'il est composé essentiellement de données de sources internes qui sont collectées chaque session par le registrariat et la direction pédagogique. Ces données sont factuelles et perceptuelles, quantitatives et qualitatives. Le SIP contient également des données de sources externes provenant notamment des représentants des milieux de stage, du milieu professionnel et des diplômés. La PIEP prévoit l'utilisation de ces données lors de l'évaluation de programme; toutefois, certaines d'entre elles n'étaient pas disponibles au moment de l'évaluation du programme *Écriture humoristique*. En effet, le SIP ne contenait pas de données concernant la perception des étudiants finissants à propos des différents aspects de leur formation. De plus, les données collectées auprès des représentants des milieux de stage pour connaître leur appréciation de la pertinence du programme et son efficacité n'avaient pas été recueillies. Pour pallier ce manque, le comité d'autoévaluation a développé des sondages au moment de l'autoévaluation. L'École se propose de les utiliser chaque année afin d'alimenter le SIP, ce que la Commission l'encourage à faire.

La Commission note que les responsabilités liées au processus d'évaluation ont été assumées conformément à la PIEP. En effet, la Direction générale a mis sur pied et présidé le comité d'évaluation, a supervisé l'ensemble du processus d'évaluation et s'est assurée de la disponibilité des données. Le comité d'évaluation, composé d'étudiants, de

professeurs, de la registraire et d'une ressource externe, a élaboré un devis et a procédé à l'évaluation du programme selon les critères définis par la politique. Les instruments de collecte de données ont été élaborés et la participation des personnes et des instances concernées a été conforme. Enfin, le rapport a été rédigé selon les balises de la politique et, suite à la recommandation de la Direction générale, a été adopté par le conseil d'administration.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP faite par l'École nationale de l'humour a été conforme aux dispositions de sa politique. Elle note que l'École ne prévoit pas modifier sa PIEP à court terme.

Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique

L'examen de l'efficacité vérifie si les résultats attendus par l'application de la politique sont atteints. L'établissement aura vérifié si l'application de sa politique est propre à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme et si elle a un impact sur son amélioration, si l'évaluation conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Selon l'École, les objectifs de sa politique sont atteints et en particulier celui d'assurer la qualité de la formation par une amélioration continue du programme.

L'École nationale de l'humour a appliqué pour la première fois sa PIEP lors de l'évaluation du programme *Écriture humoristique*. L'École considère que sa politique a été un guide efficace et lui a permis de porter un diagnostic juste et précis de l'état du programme. La Commission constate, en s'appuyant sur la documentation et les témoignages recueillis lors de la visite, que l'École a réalisé une évaluation approfondie du programme qui l'a conduit à relever les forces et à déceler les aspects à améliorer. Cette évaluation a amené l'École à élaborer un plan d'action qui lui permettra d'apporter des améliorations au programme, notamment celles relatives à la révision des objectifs et des standards du programme.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP a été efficace : l'évaluation du programme *Écriture humoristique* a permis à l'établissement de démontrer la qualité de la mise en œuvre du programme, d'en relever les points à améliorer et d'entreprendre des actions en conséquence.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation de l'application de la PIEP

L'École n'a pas élaboré de plan d'action propre à l'application de la PIEP à la suite de l'autoévaluation puisqu'elle a jugé que l'application avait été conforme et efficace.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que dans l'ensemble le programme *Écriture humoristique* de l'École nationale de l'humour est **de qualité**. De plus, elle juge que l'application faite par l'École de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Écriture humoristique*, **a été conforme et efficace**.

Au nombre des points forts du programme, la Commission relève la rigueur du processus d'admission, la grande disponibilité des professeurs et du personnel régulier ainsi que l'encadrement personnalisé des étudiants. Toutefois, l'évaluation de programme a fait ressortir certains éléments à améliorer. Notamment, en ce qui a trait à l'efficacité des programmes, la Commission recommande à l'École nationale de l'humour de s'assurer que les évaluations finales permettent de démontrer l'atteinte des objectifs selon les standards.

La Commission conclut que les travaux d'évaluation du programme *Écriture humoristique* ont été faits en conformité avec la PIEP. Le système d'information a généralement été utilisé comme prévu, les responsabilités liées à l'évaluation de programme ont été assumées en conformité avec la politique et le processus d'évaluation s'est déroulé dans le respect des modalités établies dans la politique. Les travaux d'évaluation ont également été conduits avec efficacité, permettant à l'École de poser un diagnostic juste et précis de l'état du programme. Par ailleurs, la Commission souligne la qualité du rapport d'autoévaluation.

L'École a produit un plan d'action qui comprend des mesures qui devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme et de l'application de la politique.

La Commission estime que la démarche menée par l'École nationale de l'humour lui a permis d'avoir une idée juste du programme et de traduire la réalité de l'établissement concernant la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme Écriture humoristique (NRC.0E) conduisant à l'attestation d'études collégiales et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, l'École nationale de l'humour souscrit globalement à l'analyse faite par la Commission. L'École a également fait part d'actions mises en œuvre ou en voie de l'être afin de tenir compte des invitations et commentaires émis dans le rapport d'évaluation. L'École a notamment engagé un directeur pédagogique, créé un gabarit de plan de cours, amorcé la révision des évaluations finales de cours et développé un cours de perfectionnement en scénarisation. De plus, une structure d'encadrement des stagiaires a été mise en place et un comité de français chargé d'élaborer une politique de valorisation de la langue a été créé. Enfin, l'École souhaite former un club des anciens et a produit un sondage afin de resserrer les liens avec les diplômés. Elle a aussi l'intention de réviser le Guide du parfait étudiant ainsi que le Guide du parfait professeur.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées pour donner suite à la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Céline Durand, présidente